Graduate Research School / université de BORDEAUX

Le Président de l'Université de Bordeaux,

VU l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale et notamment ses articles 17, 18 et 19

VU les rapports rédigés par :

- Mme Assia BOUTALEB, Professeure des universités, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Paris)
- M. Frédéric VAIREL, Professeur, Université d'Ottawa (Ottawa, CANADA)

SUR la proposition de Monsieur Bernard N'KAOUA, Directeur de l'école doctorale Sociétés, Politique, Santé Publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Madame Irene LIZZOLA est autorisée à présenter, en soutenance, une thèse de DOCTORAT en Science politique sur le sujet suivant :

Plaider les droits humains et développer l'État de droit au Maroc : comment fonder la légitimité des réformes en régime de contrainte consensuelle ?

ARTICLE 2 :

Le jury est composé de :

- M. Baudouin DUPRET, Directeur de recherche, Sciences Po Bordeaux (Pessac), ***Directeur de thèse***
- Mme Assia BOUTALEB, Professeure des universités, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Paris), Rapporteure
- M. Frédéric VAIREL, Professeur, Université d'Ottawa (Ottawa, CANADA), Rapporteur
- Mme Cécile VIGOUR, Directrice de recherche, Sciences Po Bordeaux (Pessac), Examinatrice
- Mme Julie BILLAUD, Professeure associée, Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) (Genève, SUISSE), Examinatrice
- M. Amin ALLAL, Chargé de recherche, Université de Lille (Lille), Examinateur

ARTICLE 3 :

La soutenance aura lieu le **mardi 9 décembre 2025** - Salle Copernic Sciences Po Bordeaux, 11 allée Ausone, Domaine universitaire, 33607 Pessac

Talence, le 01 DEC. 2025

Le Président de l'Université de Bordeaux
Dean LEWIS
Par délégation de signature,
Le Directeur du collège des écoles doctorales
Roger MARTHAN

1441 • 1896 • 2014 Universitas Université de Bordeaux

Université de Bordeaux
351 cours de la libération
33405 Talence cedex
www.u-bordeaux.fr

Graduate Research School / université de BORDEAUX

Avis de soutenance

Madame Irene LIZZOLA

Science politique

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Plaider les droits humains et développer l'État de droit au Maroc : comment fonder la légitimité des réformes en régime de contrainte consensuelle ?

dirigés par Monsieur Baudouin DUPRET et Madame Marième N'DIAYE

Soutenance prévue le ***mardi 9 décembre 2025*** à 14h00
Lieu : Sciences Po Bordeaux, 11 allée Ausone, Domaine universitaire, 33607 Pessac
Salle : Copernic

Composition du jury :

M. Baudouin DUPRET	Sciences Po Bordeaux	Directeur de thèse
Mme Assia BOUTALEB	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Rapporteure
M. Frédéric VAIREL	Université d'Ottawa	Rapporteur
Mme Cécile VIGOUR	Sciences Po Bordeaux	Examinatrice
Mme Julie BILLAUD	Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)	Examinatrice
M. Amin ALLAL	Université de Lille	Examinateur

Mots-clés : plaidoyer, État de droit, Maroc, peine de mort, gouvernance sécuritaire, disparitions forcées

Résumé :
Quelle forme prend le plaidoyer pour les droits humains face à un régime répressif ? Dans la lignée des travaux qui invitent à localiser l'international et à étudier les dynamiques de circulation de normes, cette thèse met en dialogue des apports issus de la sociologie politique de l'international et du développement, de la sociologie des mobilisations, ainsi que de l'action publique en situation autoritaire. À partir d'une enquête qualitative menée entre 2019 et 2022 auprès de militants associatifs marocains et européens engagés pour les droits humains, cette thèse propose d'analyser les discours et pratiques de mobilisation portés par des acteurs à la trajectoire professionnalisée et internationalisée qui sont confrontés aux institutions marocaines. Elle s'intéresse en particulier aux revendications associatives en faveur d'une réforme de la politique pénale, et particulièrement de l'abolition de la peine de mort. Elle rend compte du multi-positionnement de ces porteurs de cause, engagés simultanément dans plusieurs luttes, telles que la promotion de la « bonne gouvernance » en matière sécuritaire et la réactualisation du débat sur le droit à la vérité, en lien avec les enquêtes sur les violations graves des droits humains commises durant les « années de plomb ». Pour saisir les dynamiques d'interaction entre les porteurs de cause et leurs audiences, la thèse introduit la notion de « contrainte consensuelle », qui désigne le régime de construction mutuelle de l'audibilité des causes. Par « contrainte », on entend la forme que prend cette interaction avec le pouvoir, telle qu'elle est en partie anticipée par les porteurs de cause dans leur plaidoyer, en fonction du degré de tolérance à la critique des autorités. Dans un espace de mobilisation contraint, ces acteurs s'imposent une réduction du champ des possibles afin de négocier avec le pouvoir. Cela implique des formes d'autocensure, une modération des revendications, ainsi que leur inscription dans un registre légaliste, expert et affiché comme apolitique. Par « consensuelle », on souligne que cette contrainte est coconstruite : les porteurs de cause s'adaptent aux exigences implicites de compromis qui permettent de maintenir l'interaction avec les destinataires de leur plaidoyer. La thèse examine ainsi la domestication des demandes de réforme relatives au « bien-punir », en particulier celles portées par le mouvement abolitionniste. Cette analyse s'intéresse à la grammaire experte de ces revendications, à leur caractère élitiste, ainsi qu'à leur extériorité vis-à-vis des tensions politiques. Portées par une

élite militante, moderniste et internationalisée, ces demandes s'inscrivent dans des accords de partenariat incluant les institutions étatiques. Dans un contexte répressif, les porteurs de cause marocains et leurs partenaires transnationaux s'accommodent des contraintes qui encadrent leur action. Ils capitalisent sur la convergence entre leurs intérêts et ceux de l'appareil institutionnel. Dans une démarche de légitimation des dynamiques de coopération et de partenariat, ils prônent l'apolitisme de leur lutte, en s'appropriant les rhétoriques développementalistes qui accompagnent la promotion de la démocratie, de l'État de droit et de la « bonne gouvernance ». La thèse analyse enfin la manière dont les porteurs de cause composent avec cette contrainte consensuelle, en saisissant, d'une part, les occasions de dialogue encadrées par les autorités et, d'autre part, en défiant ces dernières, par la demande ou la mise en place d'enquêtes portant sur les violations imputables à l'État. Tout en restant alignés sur un socle de principes partagés avec leurs cibles — les droits humains, l'État de droit, la démocratie —, les porteurs de cause en contestent, à des degrés divers, la réalisation effective. La légitimation acquise par des causes inscrites dans cette grammaire partagée permet d'en faire la promotion, malgré leur degré de subversion vis-à-vis des narrations étatiques.